

Economie | Concours Agropole : des « super-farines », du café infusé à froid et des légumes apéritifs bio primés !



Lancé en 1994, le Concours National Agropole récompense chaque année la création d'entreprises agroalimentaires innovantes en partenariat avec BpiFrance, l'ANIA, le SIAL et RIA. Ce concours met en lumière, tous les ans, des projets de création ou des entreprises du secteur de l'industrie agroalimentaire âgées de moins de trois ans, en produit, process ou service. Pour la 26ème édition, Greendoz' et ses « super-farines », Authentik Bordeaux et son café infusé à froid et Picotti et ses légumes apéritifs bio ont été primés...

Créée en 2018, l'entreprise Dietemix vient donc de remporter le premier prix du Concours National Agropole. Sabine Andria et Caroline Roye, la petite trentaine, sont les deux gérantes de cette société. Elles ont développé des produits sous la marque Greendoz'. C'est une gamme de farines, préparations culinaires et snacking dans lesquels les légumes et légumineuses remplacent les céréales. Les « super-farines » sont composées de 30 % de légumes déshydratés en moyenne, de 35 % de légumineuses et de 30 % de céréales sans gluten. Travaillées à partir de légumes bio dont une grande partie de la peau est préservée, la déshydratation à 80°C permet de garantir la présence de minéraux, de fibres et de protéines. Greendoz' cible deux canaux de distribution prioritaires que sont les magasins spécialisés bio (2 000 points de vente dont le chiffre d'affaires augmente de plus de 30 % par an), ainsi que les supermarchés citadins et de proximité (10 000 points de vente).

Du café infusé à froid

Le deuxième prix a été remis à l'entreprise Authentik Bordeaux. Oswald Yopa, 34 ans, et Rémi Faure, 25 ans, ont monté Authentik Cold Brew Bordeaux en 2018. Cette entité produit et commercialise du cold brew coffee, entendez par café infusé à froid, sous la marque « Authentik Bordeaux ». Cette boisson est obtenue par infusion du café pendant plusieurs heures dans de l'eau froide, processus qui permet d'extraire les éléments aromatiques du café en douceur pour les préserver au maximum. Aujourd'hui, la commercialisation est centrée sur les hôtels de luxe et épiceries fines afin de capter les clients étrangers. A l'avenir, une nouvelle gamme verra le jour pour la GMS afin de toucher un public plus large.

Picotti pour un apéritif bio

Eric Dufay, 56 ans, et Olivier Van Laeys, 45 ans, ont fondé en 2018 Picotti. L'entreprise qui vient donc de recevoir

ce troisième prix, produit et commercialise des légumes apéritifs bio. Ces légumes sont des dés de courgettes, poivrons rouges, carottes et oignons dégorgés au sel de Guérande, cuits dans des sirops infusés aux herbes ou aux épices puis conditionnés en bocaux et pasteurisés. Sans additifs ni conservateurs, ces recettes, incluant du vinaigre pour allonger la conservation, s'inspirent des produits type pickles. La commercialisation a débuté dans des magasins Bio, les épiceries fines, les cavistes ainsi qu'en CHR. Actuellement l'effectif est composé des deux associés qui assurent la production et la commercialisation des produits. L'étiquetage et la mise en carton sont réalisés par un ESAT. L'objectif est de recruter rapidement une personne en production et de consolider la force commerciale dans un second temps.

Enfin, une mention spéciale a été décernée à la société CB+. Laurent Bacot et Jérémy Denais, 34 ans tous deux, ont créé cette société de service de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), spécialisée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le renforcement de la traçabilité des produits agroalimentaires. Créée en 2019, l'entreprise propose deux solutions : un accompagnement à la digitalisation de la date de péremption et du numéro de lot des produits alimentaires ainsi que la mise à disposition d'un outil informatique à destination de la GMS visant à exploiter les données nouvellement digitalisées. La solution est en cours de co-construction avec les enseignes Carrefour, Casino, Franprix et Monoprix.

Depuis 1994, le Concours National Agropole a primé 70 dossiers, 47 sociétés sont toujours en activité, neuf ont arrêté leur projet et quatorze ont déposé leur bilan. Ces 45 sociétés, dont dix sont installées sur Agropole à Estillac près d'Agen, emploient 1 001 personnes et ont construit plus de 56 000 m² de bâtiments industriels.



Sybille Rousseau

Crédit Photo : Agropole
Publié sur aqui.fr le 17/09/2019
[Url de cet article](#)